

12/07/2018

Ouverture au monde du privé et aux agents publics : FranceConnect franchit une étape décisive

Le périmètre FranceConnect s'enrichit : jusqu'ici destiné à faciliter l'accès des particuliers aux services publics en ligne, un arrêté publié ce jour autorise désormais certains acteurs privés à utiliser FranceConnect, et à faciliter ainsi l'accès à leurs services en ligne pour leurs utilisateurs.

Cinq millions de FranceConnectés en deux ans

Depuis son lancement en 2016, FranceConnect permet aux usagers qui le souhaitent de se connecter aux services publics en ligne qui proposent le bouton FranceConnect en s'appuyant sur des fournisseurs d'identités numériques : Impots.gouv.fr, Ameli, La Poste ou Mobile Connect et Moi. Un usager peut ainsi utiliser son identifiant impots.gouv.fr pour consulter le solde de ses points de permis de conduire.

Système d'identification et d'authentification, il est conçu et déployé par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC). Il met en relation les fournisseurs d'identité, qui attestent de l'identité de l'usager, et les fournisseurs de services, qui utilisent FranceConnect sur leur site pour simplifier la vie de leurs utilisateurs.

FranceConnect joue ainsi le rôle de pivot d'échange d'informations entre deux administrations afin d'éviter aux usagers de fournir des justificatifs déjà détenus par une autre administration.

FranceConnect compte aujourd'hui près de **350 fournisseurs de services**, couvrant les principaux échelons des services publics : villes, départements, ministères. FranceConnect reçoit plus de **120 000 connexions** et **plus de 18 00 nouveaux utilisateurs** par jour. D'ici à 2021, le gouvernement s'est engagé à ce que tous les services publics en ligne soient accessibles via FranceConnect.

Un cap décisif pour les acteurs privés

FranceConnect passe aujourd'hui un cap. En plus des administrations, les acteurs privés sont désormais éligibles au dispositif et en droit d'offrir à leurs utilisateurs la possibilité de se connecter à leurs services en ligne via FranceConnect. Les organismes privés invités à rejoindre le rang des fournisseurs de services aux côtés des administrations sont les suivants:

- Les partenaires privés du service public de changement d'adresse en ligne : fournisseurs d'énergie, d'eau, opérateurs de communications électroniques et services postaux.
- Les organismes délivrant des prestations répondant à des obligations légales (assurances, banques).
- Les entreprises proposant des services dont l'usage impose la vérification de l'identité ou d'un de ses attributs (majorité légale par exemple)

À la clé pour ces fournisseurs de service privés, la garantie de transactions sécurisées grâce au dispositif FranceConnect. Les utilisateurs quant à eux, gagneront en facilité d'accès à ces nouveaux services auxquels ils pourront se connecter via FranceConnect, sans avoir à créer un compte et un mot de passe.

Contact presse DINSIC
Rachel Wadoux 01.71.21.11.98 – 06.84.72.02.00
rachel.wadoux@modernisation.gouv.fr

FranceConnect agents passe à la vitesse supérieure

Après une première expérimentation fin 2016 qui a permis de vérifier la faisabilité technique de la solution, FranceConnect Agent est désormais prêt à être déployé. Il vise à fluidifier le parcours numérique de l'agent public qui pourra utiliser l'identifiant et le mot de passe de son administration pour accéder aux services opérés par d'autres organismes publics.

Consulter l'arreté du xx/xx/xxx relatif au service FranceConnect

Consultez l'avis de la CNIL relatif à l'extension du périmètre de FranceConnect

Contact presse DINSIC
Rachel Wadoux 01.71.21.11.98 – 06.84.72.02.00
rachel.wadoux@modernisation.gouv.fr